

## L'APPEL D'OFFRES

C'est la procédure formalisée de référence, telle que le prévoit l'article 33 du code des marchés publics

Les marchés peuvent être passés par appel d'offres quand le montant estimé est supérieur à 210 000 € HT.

L'appel d'offres est la procédure par laquelle la personne publique choisit sans négociation l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction de critères objectifs préalablement définis et portés à la connaissance du candidat.

Il existe deux types d'appels d'offres :

- l'appel d'offres ouvert : tout candidat peut soumissionner
  
- l'appel d'offres restreint : les candidats sont préalablement sélectionnés avant d'être admis à déposer une offre.

### **1°) - L'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Articles 33, et 57 à 59 du code des marchés publics

- Envoi d'un avis d'appel public à la concurrence
  - 52 jours : Principe
  - 22 jours si Marché de travaux compris entre 210.000 € HT et 5.270.000 € HT ou après avis de pré-information
  - 15 jours si Justifié par l'urgence
- Date limite de remise des offres.
- Ouverture des candidatures (1ères enveloppes) par le pouvoir adjudicateur.
- Réunion de la commission d'appel d'offres : ouverture des offres (deuxièmes enveloppes intérieures).
  
- Réunion de la commission d'appel d'offres : analyse des offres et choix de l'attributaire
- Lettres négatives aux candidats non retenus.

### **2°) - L'APPEL D'OFFRES RESTREINT**

Article 33, et 60 à 64 du code des marchés publics

- Envoi d'un avis d'appel public à la concurrence qui fixe le nombre minimum ( $\geq 5$ ) et maximum de candidats autorisés à présenter une offre.
  - 37 jours
  - 22 jours si marché de travaux compris entre 210.000 et 5.270.000 € HT
  - 15 jours si urgence
- Date limite de remise des candidatures.
- Ouverture par la personne responsable du marché des enveloppes contenant les candidatures.
- Réunion de la commission d'appel d'offres : analyse des candidatures Liste des candidats autorisés à présenter une offre.
- Envoi des lettres négatives aux candidats non sélectionnés.

- Envoi des lettres de consultation et du dossier aux candidats retenus.
  - 40 jours
  - 22 jours si marché de travaux compris entre 210.000 et 5.270.000€ HT ou après avis de pré information
  - 15 jours si urgence
- Date limite de remise des offres.
- Réunion de la commission d'appel d'offres : ouverture des enveloppes contenant les offres et élimination des offres non conformes.
- Réunion de la commission d'appel d'offres : analyse des offres.
- Choix de l'attributaire.
- Lettres négatives aux candidats non retenus.